

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 29 octobre 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Gérard OTT, Robert SEEL.

Absents excusés Marie CAPOZIO-RISSER, Claude LEHR, Carole SCHERRER.

Pouvoir :

Démission : Anne PALANIAK – Paul TRZEBIATOWSKI

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

ORDRE DU JOUR

1. Décision Modificative du Budget 01/2024
2. Contrat avec la SPA
3. Aide financière au restaurant « La Fourchette »
4. Travaux ONF
5. Acquisition hangar métallique
6. Divers
7. Rapport des commissions

COMPTE RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 septembre 2024.

POINT 01 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 01/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la modification budgétaire suivante permettant la prise en compte d'écritures d'amortissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT : Article 2804412 : 7180 €

Article 281532 : 1720 €

Article 021 : - 8900 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Article 6811 : 8900 €

Article 023 : - 8900 €

POINT 02 : CONTRAT AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de la commune d'avoir un contrat avec une fourrière pour répondre à un éventuel souci d'animal errant sur la chaussée. La SPA propose aussi des services de trappage des chats errants, la capture des animaux dangereux, le ramassage des animaux morts non sauvages...

La proposition de contrat triennal transmise par la SPA s'élève à 1,10 € par habitant pour 2025, à 1,15 € pour 2026 et 1,20 € pour 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de ce contrat et autorise le Maire à le signer. La dépense est imputée aux budgets 2024 et suivants.

POINT 03 : AIDE FINANCIERE AU RESTAURANT « LA FOURCHETTE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réception d'une demande d'aide du restaurant « La Fourchette » qui a vu son Chiffre d'Affaires pendant la durée du chantier de voirie rue de Landser.

Monsieur le Maire présente un tableau indiquant le Chiffre d'Affaires mensuel sur 2022 à 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 2000 € et impute la dépense au Budget 2024.

POINT 04 : TRAVAUX ONF

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la procédure administrative pour la coupe annuelle en forêt a changé. Le devis sera proposé début d'année mais pour des règles pratiques, elle pourrait avoir lieu en fin d'année donc avant établissement du devis.

Pour cela il est nécessaire d'autoriser le garde forestier à débiter les travaux d'exploitation en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation à Monsieur DAUVERGNE de l'ONF, de faire entreprendre les travaux d'exploitation sur les parcelles 1 à 4 et 13 pour un volume d'environ 250 m³.

POINT 05 : HANGAR ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal qu'il avait été proposé lors de la séance précédente l'acquisition d'un hangar métallique à installer côté Est de la salle des fêtes sur le lieu de dépôt des matériaux actuel.

Ce hangar pourra servir à la fois de stockage mais également de garage pour le tracteur et la remorque.

Le prix du bâtiment d'occasion s'élève à 47 341 € HT contre 114 631 € HT pour un hangar de taille identique mais neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vérifier encore s'il n'est pas possible de trouver un hangar neuf à un prix avoisinant les 40 000 €.

POINT 06 : RAPPORT DES COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT :

Chantier participatif d'entretien du Petit Ried samedi 16/11.

Saint-Louis Agglomération prévoit la mise en place d'un abri et d'une table sous l'abri pour les cyclistes au niveau de l'air de repos près de l'ancienne gravière. Le coût pour la commune serait de 2500 €. Des informations suivront.

La Revue municipale 2024 est en cours d'élaboration.

URBANISME :

La modification du PLU prend forme et devrait être finalisée en début d'année prochaine.

FETES ET CEREMONIES :

Fête de la Saint-Nicolas le 7 décembre et Marché de Noël à la Salle des fêtes organisés par Presbytère 3.0 les 7 et 8 décembre.

Rencontre des Aînés au périscolaire avec passage du St-Nicolas le 9 décembre.

Fête des Aînés à la Salle des fêtes le 15 décembre à partir de 11h30.

Célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Schlierbach vendredi 22 novembre.

PROPRETE DES RUES : La balayeuse équipée d'une brosse pour le désherbage des caniveaux des trottoirs et le résultat est plutôt bénéfique. Le Conseil Municipal décide de renouveler cette opération à chaque passage de la balayeuse.

ACCOTEMENTS RD 6 BIS I : Les accotements enherbés le long de la RD 6 Bis I en sortant du village seront entretenus par le passage du broyeur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.